

Communiqué de presse

Paris, le 5 juillet 2018

Une certification européenne pour les professionnels de la finance et du patrimoine

La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF) et L'European Financial Planning Association (EFPA) ont élaboré un partenariat afin de proposer l'obtention de la certification européenne EFPA, destinée aux conseils en gestion de patrimoine. Passeportable dans 12 pays membres, elle vise à faire reconnaître leur expérience métier. Explications.

Porteuse d'une vision européenne de la gestion de patrimoine et du conseil financier, la CNCEF vient de mettre en place un partenariat avec l'EFPA France, afin de proposer à ses membres, la certification européenne EFPA dans le but de faire reconnaître leur expérience professionnelle. Une opération exceptionnelle de certification privée, accessible jusqu'au 31 décembre 2018, élaborée aux standards communs européens, qui s'adresse aux conseils en gestion de patrimoine.

Deux certifications possibles :

- ***L'European financial advisor™*** pour les professionnels conseillant les particuliers dans la gestion de leur patrimoine, qui permet d'être reconnu *Financial advisor*.
- ***L'European financial planner™***, destiné aux professionnels qui conseillent principalement une clientèle professionnelle (dirigeants, chefs d'entreprise) et souhaitent être *Financial planner*.

Dans les deux cas, les candidats à la certification doivent s'acquitter d'une cotisation bisannuelle (de 80 à 120 euros) et bénéficient de cette reconnaissance durant deux ans renouvelable. La certification est accessible à condition de satisfaire à des critères cumulatifs (enregistrement ORIAS, formation et expériences, obligations satisfaites de formation continue), notamment pour que s'applique la clause de grand-père.

Associée à un code éthique, prouvant que son détenteur est une personne qualifiée qui entretient régulièrement ses connaissances métiers, la certification est passeportable. Un label de qualité en vigueur dans les 12 pays du réseau paneuropéen EFPA qui permet au professionnel détenteur de rejoindre une communauté de 40.000 certifiés.

Enfin, il donne la possibilité de participer à des événements européens dédiés aux certifiés et de rencontrer leurs homologues, dans le cadre d'une interprofessionnalité déjà largement promue par la CNCIF.

Renseignements/Inscriptions : sur dossier, avant le 31 décembre 2018, sur présentation de pièces justificatives. S'adresser à la CNCEF au 01 56 26 06 01 ou contact@cncef.org

Contacts presse :

CNCEF - Mr Cyrille Darrigade - Tél. 06 20 17 40 41 – cyrille.darrigade@gmail.com

EFPA France – Mme Geneviève Lhomme – Tél. : 01 41 02 56 94 - genevieve.lhomme@efpa-france.fr